

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 45903 du 29 septembre 2020 portant attribution de la prime de fidélisation aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2023277S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2019-255 du 27 mars 2019 portant attribution d'une prime de fidélisation aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2019 fixant le montant de la prime de fidélisation attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'instruction n° 33840/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 31 juillet 2020,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de fidélisation d'un montant de 3 000 € bruts est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie dont le nom figure ci-après :

<b>Biaute Joël</b>	NIGEND : 381 535
<b>Bracquart Sylvain</b>	NIGEND : 340 622
<b>Dalaize Julia</b>	NIGEND : 363 614
<b>Gaydon Romain</b>	NIGEND : 369 918
<b>Kerenfort Loïc</b>	NIGEND : 381 542
<b>Lambert Hugues</b>	NIGEND : 348 499
<b>Lauret Eddy</b>	NIGEND : 381 558
<b>Millard Florian</b>	NIGEND : 351 726
<b>Rousseau Anthony</b>	NIGEND : 370 189
<b>Vidal Corail</b>	NIGEND : 381 581
<b>Yvanoff Thomas</b>	NIGEND : 363 909
<b>Zrouki Leïla</b>	NIGEND : 343 159

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET